

CAPN DH du 30 janvier 2018
Il est temps d'agir

En cette première CAPN des Directeurs d'hôpital pour 2018, le SMPS a rappelé que si l'année 2017 s'est terminée sur de nombreuses perspectives statutaires et indemnitaires pour les directeurs et directrices d'hôpital, l'année 2018 commence sans la moindre information sur leur prochaine parution ni discussion avec les pouvoirs publics sur les modalités d'application.

Dans le même temps, les mises en cause plus ou moins sérieuses fleurissent sur les réseaux sociaux et mettent à mal le collectif hospitalier que les inspirateurs de cette démarche pensent pourtant défendre. Les médias diffusent en continu des reportages plus ou moins éloquentes sur « le malaise dans les hôpitaux » auquel finit par s'habituer une population qui pourtant les désigne comme son « service public préféré ». Face au désintérêt pour nos métiers, comme en témoigne la baisse du nombre de candidats au concours de directeur d'hôpital, les conditions d'exercice suscitent tantôt le désarroi, tantôt la lassitude.

En ce début d'année, il est fondamental que les représentants des directeurs puissent recevoir des réponses sur les sujets statutaires en suspens ou non traités :

- + Dans un contexte de raréfaction des postes, n'y a-t-il pas urgence à donner de nouvelles perspectives aux plus jeunes d'entre nous en éteignant la perspective injuste du quota pour l'accès à la hors classe ?
- + Quel sens y a-t-il à se précipiter pour préparer un tableau d'avancement à l'échelon spécial de la hors classe et de promotion à la classe exceptionnelle, quand les règles relatives à cet avancement et à cette promotion doivent changer, défaisant ce qui aura été fait ? Il serait bien plus logique d'attendre la parution des textes approuvés lors du dernier Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière, afin que le plus grand nombre possible de collègues bénéficient des dispositions plus avantageuses.
- + Comment justifier l'absence de discussion sur l'actualisation du classement et de la pyramide des emplois fonctionnels ?
- + Pourquoi continuer à faire attendre la mise en œuvre du désormais célèbre « dispositif coussinet », qui n'a pas plus de doux que le nom quand il vient caractériser des pertes d'emplois ou des situations difficiles, et pourquoi limiter l'inscription dans ce dispositif au 1^{er} juillet 2019 ?
- + Combien de temps l'Etat attendra-t-il pour relancer l'examen de l'exercice territorial ? Le bénéfice d'une prime d'exercice territorial dans le cadre des GHT avait été promis en janvier 2017 : à ce jour, il n'y a aucune discussion sur le sujet, alors même que la question est réglée depuis longtemps pour les praticiens hospitaliers : les pouvoirs publics demandent aux directeurs d'appliquer à d'autres une prime à laquelle eux-mêmes n'ont pas droit, alors que leur investissement territorial n'est pas moins grand.
- + Quelles évolutions pour la prime de fonctions et de résultats, alors que de plus en plus de collègues arrivent au plafond de la part résultats ?
- + Quand reprendront les discussions sur le délicat exercice outre-mer, alors qu'une nouvelle administration provisoire s'est ouverte, qui plus est dans un Centre hospitalo-universitaire ?
- + Pourquoi le débat sur la parité dans l'accès aux chefferies se résume-t-il à des aventures individuelles plutôt qu'à une politique réfléchie et audacieuse ?

Face à cette dégradation majeure des conditions d'exercice, où chaque jour le directeur d'hôpital et son équipe sont rendus plus coupables de tout, les directeurs attendent des signes tangibles. En ce début d'année encore plein de promesses, faire aboutir favorablement ces questions statutaires serait déjà un premier geste de reconnaissance de leur engagement.